



# Ville d'Is-sur-Tille

Place Général Leclerc - 21120 IS-sur-TILLE  
☎ : 03 80 95 02 08 - Télécopie : 03 80 95 08 33

## FICHE DE DEMANDE DE RESERVATION DE LA SALLE DES CAPUCINS

### DEMANDEUR

**Je soussigné** Nom, prénom, (n°siret).....  
 Adresse .....  
 Téléphone ....., email .....

agissant pour  son compte personnel  le compte de.....  
 sollicite  la mise à disposition  la location **Participation prévue** :.....personnes

**Objet** :  manifestation associative (cf fiche technique)  spectacle (cf fiche technique)  repas dansant (cf fiche technique)  
 fête familiale  autre.....

### TROIS CHOIX DE DATES POSSIBLES (à classer par ordre de préférence)

1. le..... de.....h.....à.....h.....  
 ou du ..... à partir de.....h au ..... jusqu'à.....h
2. le..... de.....h.....à.....h.....  
 ou du ..... à partir de.....h au ..... jusqu'à.....h
3. le..... de.....h.....à.....h.....  
 ou du ..... à partir de.....h au ..... jusqu'à.....h

### SALLES TARIFS 2015

\* les tarifs appliqués sont les tarifs en vigueur à la date d'occupation (et non de réservation)

UTILISATEURS	CAPUCINS (400 personnes maxi)					
	Salle <input type="checkbox"/>	Cuisine <input type="checkbox"/>	Ménage salle <input type="checkbox"/>	Ménage cuisine <input type="checkbox"/>	Local technique *1 <input type="checkbox"/>	Réalisation régie *2 <input type="checkbox"/>
Associations jour semaine	200 €	47 €	38 €	25 €	11 €/h	27 €/h
Association week-end et jour férié	520 €	93 €	38 €	25 €	22 €/h	27 €/h
Familles jour semaine	200 €	47 €	38 €	25 €		
Familles week end et jour férié	520 €	93 €	38 €	25 €		
Sociétés semaine	300 €	48 €	57 €	38 €	22 €/h	27 €/h
Sociétés week-end et jour férié	780 €	95 €	57 €	38 €	44 €/h	45 €/h
Extérieurs (exceptionnels semaine)	500 €	107 €	57 €	38 €	22 €/h	30 €/h
Extérieurs (exceptionnels week end et jour férié)	1300 €	119 €	57 €	38 €	44 €/h	50 €/h

\*1 : ce service comprend l'accès au local technique avec un agent municipal présent. Celui-ci ne sera pas habilité à faire la régie spectacle. (un devis sera réalisé en amont pour évaluer le nombre d'heures nécessaires)

\*2 : ce service comprend l'accès au local technique avec un agent présent qui réalisera lui-même la régie spectacle (un devis sera réalisé en amont pour évaluer le nombre d'heures nécessaires)

### DISPOSITIONS DIVERSES

#### Le demandeur :

- s'engage à effectuer, s'il y a lieu, les déclarations nécessaires auprès de l'URSSAF, ASSEDIC, GUSO, etc. ;
- reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur des salles et s'engage à le respecter scrupuleusement ;
- certifie ne pas servir de prête-nom à une personne ou une association extérieure à la commune ; au cas où sa qualité de prête-nom serait découverte après que l'attribution d'une salle lui ait été notifiée, il devra régler un montant égal au double du tarif fixé ;
- s'engage à respecter la clause d'annulation de la réservation en cas de force majeure (élections, etc.) ;
- s'engage à rendre les locaux dans les délais prévus (en cas de dépassement, une journée supplémentaire sera facturée)
- s'engage à rendre les locaux balayés et vaisselle faite. Le ménage sera effectué par la ville et facturé selon conditions ci-dessus. En cas de malpropreté extrême, c'est le temps nécessaire supplémentaire qui sera facturé

(Edition 6 novembre 2015)

